Dépôt des demandes de dérogations au secteur scolaire
(Maternelles et élémentaires)
Rentrée 2024 – 2025

Du mercredi 6 mars au mardi 30 avril 2024

Les demandes de dérogations au secteur scolaire doivent être transmises au Relais Informations Familles soit :

1) Sur place 130, avenue Daumesnil **en prenant rendez-vous** sur le site de la mairie
2) Depuis **le formulaire de contact** sur le site de la mairie du 12e, rubrique « Infos pratiques & rendez-vous en ligne », puis « Contact – Services de la mairie du 12e ».

.

Les justificatifs à fournir sont les suivants :

- Certificat d'inscription scolaire 2024– 2025, **sauf pour les enfants déjà inscrits dans une école publique parisienne en 2023 - 2024**
- Justificatif de domicile récent
- Un courrier motivant la demande, accompagné le cas échéant de tout document que vous jugerez utile
- Le formulaire **dûment rempli et signé par les 2 directeurs et/ou directrices (école de secteur et école demandée)**
- Pièce d'identité du-des représentant.es légal.aux de l'enfant **et** acte de naissance de l'enfant ou livret de famille (**uniquement pour les familles domiciliées hors de Paris)**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ETUDIE LORS DE LA COMMISSION DE DEROGATION